

Mon jardin sans pesticide : c'est parti !



Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides (fongicide, herbicide, insecticide) pour jardiner ou désherber. Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement. Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

► À vos binettes !

L'emploi, au jardin, de produits chimiques de synthèse montre aujourd'hui ses limites et l'entrée dans cette nouvelle année est marquée par l'interdiction de la possession et de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces privés et leur vente en libre-service pour les particuliers. Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende. Ainsi, la majorité des pesticides a été retirée des rayons jardinerie, et chacune et chacun d'entre vous est incité(e) à éliminer ses fins de stocks dans les déchetteries qui les attendent. **Retrouvez les solutions**

alternatives aux pesticides sur le site officiel.

► Modifions nos habitudes !

Pas de panique, et profitons de ce changement réglementaire pour modifier nos habitudes. Le recours aux produits chimiques a pu faire oublier à certains nos anciennes pratiques efficaces de culture et de jardinage. Limaces, pucerons, mineuses et autres ravageurs n'ont qu'à bien se tenir. Il existe de **nombreuses solutions économiques et respectueuses de la nature** comme les macro et micro-organismes pour lutter contre ces gourmands. Mains vertes, nous orchestrons le vivant dans nos jardins. Nous sommes les tuteurs, installons, guidons les plantes dans leur croissance. Nous contemplons leur beauté et nous nous régalons de leurs fruits et légumes. « Le jardinage écologique » c'est d'abord de l'observation, et aussi du travail. Il s'agit de comprendre et de reproduire ce qui fonctionne dans la Nature et d'inviter l'ingéniosité de l'Homme dans les processus écologiques.

► Guides de bonnes pratiques au jardin

Les livres sur le **jardinage écologique** (cultures bio, permacultures, agroécologie...) fleurissent depuis quelques années sur les étagères des librairies. Nous vous proposons de vous initier à **travers deux guides gratuits** : le Guide du jardin écologique et le Guide des urbiculteurs, édités par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Nous vous invitons également à découvrir nos fiches « Les auxiliaires du jardinier ». Ces dernières vous présentent les alliés précieux au jardin, et vous livrent des astuces pour les attirer.

GUIDE DES URBICULTEURS



Des questions ? Contactez-nous !

Pierre **TEBALDINI** - DIRECTEUR DE CABINET • Tél : 06.45.14.63.30 • pierre.tebaldini@marneetgondaire.fr
 SERVICE ENVIRONNEMENT DE MARNE ET GONDOIRE • Tél : 01.60.35.43.55 • environnement@marneetgondaire.fr